



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

# AVIS D'ÉLECTION 2025 PRÉSIDENTE, ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES Régions 02, 04, 06 et 08

Montréal, le 12 mars 2025

Aux psychoéducateurs et psychoéducatrices,

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura élection d'un **président ou d'une présidente** et de **5 administrateurs ou administratrices** au conseil d'administration de l'Ordre, conformément au [Code des professions](#) (ci-après CP), au [Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#) (ci-après le Règlement) et à la [Politique concernant les élections au conseil d'administration et à la présidence](#) de l'Ordre (ci-après la Politique).

Le processus électoral débute aujourd'hui et se terminera lors du dépouillement du scrutin, **le 7 mai 2025 à 16 h 31**.

Pour tout connaître sur les [Élections 2025](#), visitez la page dédiée du site Internet de l'Ordre en cliquant sur le lien ci-devant mentionné ou visitez le site Internet de l'Ordre : [ordrepesd.qc.ca](http://ordrepesd.qc.ca), dans le menu en haut à droite, sélectionnez : L'Ordre/Gouvernance/Élections au conseil d'administration 2025. Toutes les informations pertinentes y sont consignées.

Dans le respect du processus électoral, l'Ordre considère que la composition du conseil d'administration vise un équilibre de représentation et dans ce sens, tous les membres sont invités à soumettre leur candidature, notamment ceux âgés de 35 ans ou moins, afin de favoriser l'expression de points de vue diversifiés, représentatifs de différents milieux de pratique et des caractéristiques sociologiques de la société québécoise au sein du conseil d'administration.

## POSTES ÉLECTIFS À COMBLER

<b>ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE :</b>	Suffrage universel des membres
-----------------------------------	--------------------------------

<b>ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :</b>		
<b>Régions électorales</b>	<b>Régions administratives</b>	<b>Nombre de postes</b>
02	Capitale-Nationale   Chaudière-Appalaches	1
04	Estrie	1
06	Lanaudière   Laurentides	1
08	Montérégie	2

Les personnes élues à la présidence et à titre d'administrateurs ou d'administratrices le sont pour des mandats de 3 ans. Pour la présente élection, elles entreront en fonction lors de la première séance du conseil d'administration suivant les élections 2025 soit le 23 mai 2025.

## PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période pour poser sa candidature à la présidence ou à titre d'administrateur ou d'administratrice du conseil d'administration débute ce jour et s'échelonne jusqu'au **7 avril 2025 à 16 h 30**.

## PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Pour poser sa candidature à un poste, le membre doit transmettre au secrétaire de l'Ordre un bulletin de présentation dûment rempli. Le bulletin de présentation à la présidence doit être signé et appuyé par 15 membres de l'Ordre et le bulletin de présentation au poste d'administrateur ou d'administratrice du conseil d'administration doit être signé et appuyé par 5 membres de la région électorale visée.

Les bulletins de présentation doivent être acheminés au plus tard **le 7 avril 2025 à 16 h 30** à l'adresse courriel suivante : [election@ordrepesd.qc.ca](mailto:election@ordrepesd.qc.ca)

Pour vérifier le domicile professionnel d'un membre, nous vous invitons à consulter le [Tableau de l'Ordre](#) qui se trouve au bas de la page d'accueil du site Internet de l'Ordre.

Sur réception du bulletin de présentation, la secrétaire de l'Ordre en vérifie la conformité. Avant de remettre un accusé de réception, elle peut exiger du membre qu'il y apporte des modifications s'il n'est pas correctement rempli. La secrétaire de l'Ordre refuse d'accuser réception d'un bulletin qui est incomplet ou qui contient de l'information erronée. Sa décision est définitive.

## BULLETIN DE PRÉSENTATION

Les bulletins de présentation à la présidence et à titre d'administrateur ou d'administratrice du conseil d'administration sont disponibles ci-après et sur notre site Internet :

- [Bulletin – présentation à la présidence](#)
- [Bulletin – présentation au poste d'administrateur\(trice\)](#)

## MANDAT DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE

Les rôles et responsabilités du président ou de la présidente de l'Ordre sont décrits aux politiques de gouvernance - [Mandat de la présidence](#) et [Politique de fonctionnement du conseil d'administration](#) ainsi qu'au [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs](#).

La présidence de l'Ordre est une charge exclusive et est exercée à temps plein. Elle nécessite de nombreux déplacements.

Le profil de compétences attendu peut être [consulté ici](#).

Les conditions relatives à la rémunération de la présidence et au remboursement des dépenses s'y rattachant sont décrites à la [Politique de rémunération de la présidence](#) et à la [Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement](#).

## MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES

Les rôles et responsabilités des administrateurs et administratrices de l'Ordre sont décrits aux politiques de gouvernance - [Mandat du conseil d'administration](#) et [Politique de fonctionnement du conseil d'administration](#) ainsi qu'au [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs](#).

Le conseil d'administration siège au moins 6 fois par an. Un administrateur ou une administratrice peut également être invité.e à s'impliquer à différents comités de l'Ordre. Les rencontres sont tenues parfois en présence et parfois en mode virtuel. Des lectures préparatoires sont nécessaires. Enfin, certaines formations en gouvernance sont obligatoires.

Le profil de compétences attendu peut être [consulté ici](#).

Les conditions relatives à la rémunération et au remboursement des dépenses des administrateurs et administratrices sont décrites à la [Politique de rémunération des administrateurs et des membres de comité](#) et à la [Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement](#).

## EXIGENCES POUR POSER SA CANDIDATURE

### A) Les exigences pour poser sa candidature à la PRÉSIDENCE de l'Ordre sont les suivantes :

<p>1) Les conditions ci-dessous décrites aux paragraphes 1, 3, 4, 6 et 7 de la section B) s'appliquent à la candidature à la présidence.</p> <p>2) Avoir été, au cours des 7 années précédant sa candidature, membre du conseil d'administration de l'Ordre pendant au moins 2 ans ou avoir complété un mandat à titre de membre d'un comité formé par le conseil d'administration ou en application du <i>Code des professions</i> (art. 9.1 du Règlement).</p>	<p>3) Ne pas avoir exercé trois mandats à la présidence de l'Ordre (Règlement art. 9.2).</p> <p>4) Signer un bulletin de présentation, lequel doit également être signé par 15 membres et déposé auprès de la secrétaire de l'Ordre dans les délais requis (CP, art. 68 et arts. 12 et 13 du Règlement).</p> <p>5) Ne pas être candidat.e au poste d'administrateur ou d'administratrice (CP art. 64 al. 3).</p>
--	--

### B) Les exigences pour poser sa candidature au poste d'ADMINISTRATEUR ou d'ADMINISTRATRICE de l'Ordre sont les suivantes :

<p>1) Être inscrit.e au Tableau de l'Ordre au 24 mars 2025 et le demeurer sans que son droit d'exercice soit limité ou suspendu (CP, arts. 66.1 al. 1 et 76).</p> <p>2) Avoir son domicile professionnel dans la région électorale où il.elle se présente. (CP, arts. 60 et 66.1 al. 2).</p> <p>3) Ne pas être inhabile ou en situation d'incompatibilité ou d'inéligibilité (CP, arts. 66.1 al. 1 et art. 10 du Règlement) notamment :</p> <p>a. Ne pas avoir été au cours des 2 années précédant la date des élections, un dirigeant ou une dirigeante ou administrateur ou administratrice d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou de la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou des professionnels en général;</p> <p>b. Ne pas occuper un emploi à l'Ordre ou avoir occupé un tel emploi au cours des 2 années précédant le dépôt de sa candidature;</p> <p>c. Ne pas avoir fait l'objet au cours des 5 années précédant la date fixée pour la clôture du scrutin:</p> <p>i. D'une sanction disciplinaire exécutoire portée par un ordre</p>	<p>iv. D'une révocation de son mandat d'administrateur ou d'administratrice de l'Ordre en lien avec les normes d'éthique et de déontologie déterminées en vertu de l'article 12.01.1 du CP.</p> <p>4) Ne pas avoir fait l'objet, en raison de sa quérulence, d'une interdiction visée à l'article 55 du <i>Code de procédure civile</i> (chapitre C-25.01).</p> <p>5) Signer un bulletin de présentation, lequel doit également être signé par 5 membres ayant leur domicile professionnel dans la région électorale concernée et le déposer auprès de la secrétaire de l'Ordre dans les délais requis (CP, art. 68 et arts. 12 et 13 du Règlement).</p> <p>6) S'engager à respecter les règles de conduite applicables aux candidat.e.s soit (article 16 du Règlement) :</p> <p>a. S'abstenir de recevoir ou de donner un cadeau, une ristourne, une faveur ou quelque avantage que ce soit pour favoriser sa candidature;</p> <p>b. Assumer entièrement ses dépenses électorales, le cas échéant;</p> <p>c. S'abstenir de participer à une démarche ou à une activité menée par un tiers ayant pour objet de promouvoir sa propre candidature</p>
---	---

<p>professionnel ou un organisme de régulation d'une activité professionnelle sauf si la sanction imposée est une réprimande;</p> <p>ii. D'une décision exécutoire d'un tribunal canadien le.la déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel;</p> <p>iii. D'une décision exécutoire le.la déclarant coupable d'une infraction pénale visée à l'article 188 du CP;</p>	<p>ou de défavoriser une autre candidature;</p> <p>d. S'assurer de l'exactitude des renseignements qu'il.elle transmet au secrétaire ou à une personne exerçant des fonctions liées aux élections;</p> <p>e. Donner suite, dans les meilleurs délais, à toute demande du secrétaire ou à une personne exerçant des fonctions liées aux élections.</p> <p>7) Respecter les règles relatives aux communications électorales (art. 16.1 et suivants du Règlement).</p> <p>8) Ne pas être candidat.e à la présidence (CP art. 64 al. 3).</p>
---	--

## DÉROULEMENT DU VOTE

S'il y a plusieurs candidatures à la présidence ou plus de candidatures que de postes d'administrateurs ou d'administratrices disponibles pour une région électorale donnée, le vote se déroulera de **façon électronique**. Pour exercer son droit de vote, il faut avoir été membre de l'Ordre **au 24 mars 2025 et le demeurer jusqu'à la clôture du scrutin**.

Au moins 15 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin, les membres de l'Ordre recevront par courriel les informations concernant les candidatures ainsi que **la procédure à suivre pour le vote**. Les membres pourront commencer à voter le **28 avril 2025 à 8 h 30** et ils pourront le faire jusqu'au **7 mai 2025 à 16 h 30**. Une assistance téléphonique sera disponible durant toute la période de vote, dans les heures normales de bureau.

## DATES IMPORTANTES

Les dates importantes des élections sont déterminées par le [Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#). Pour les élections 2025, ces dates importantes sont les suivantes :

- **Période de mise en candidature.** Envoi, par les candidat.e.s du bulletin de présentation dûment rempli à la secrétaire de l'Ordre: **Jusqu'au 7 avril 2025 à 16 h 30.**
- **La secrétaire rend disponibles aux membres les bulletins de présentation des candidat.e.s, des informations sur la façon de voter ainsi que de l'identifiant et du mot de passe personnalisés permettant le vote électronique : Le 22 avril 2025.**

Note : ces informations et documents seront transmis seulement si des élections sont nécessaires. Si dans une région donnée ou dans plusieurs d'entre elles le nombre de candidatures correspond au nombre de postes à pourvoir, ces candidat.e.s seront déclaré.e.s élu.e.s par acclamation dès le 7 avril 2025. Il en est de même pour la présidence de l'Ordre.

- **Début de la période de vote électronique : Le 28 avril 2025 à 8 h 30.**

- **Fin de la période de vote électronique : Le 7 mai 2025 à 16 h 30.**
- **Début de la période d'autorisation des communications électorales par les candidat.e.s :** Les candidat.e.s pourront faire des communications pour faire valoir leur candidature auprès des membres à compter de la fin de la période de mise en candidature jusqu'à la clôture du scrutin, en s'assurant de respecter les exigences fixées par le *Règlement* et la *Politique* en vigueur. **Du 7 avril 2025 à 16 h 31 au 7 mai 2025 à 16 h 30.**
- **Date de dépouillement du scrutin : Le 7 mai 2025, après la fermeture du scrutin, soit après 16 h 30.**
- **Annonce des résultats du vote : Le 8 mai 2025 avant 16 h 30.**

Pour connaître l'ensemble des règles encadrant les élections à la présidence et au conseil d'administration, veuillez consulter la section « [Élections 2025](#) », vous y trouverez également une foire aux questions détaillée.

La secrétaire de l'Ordre,



Me Sonia Godin

### POUR L'ÉLECTION 2025 AU POSTE DE PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Je, \_\_\_\_\_ (nom du.de la) candidat.e), ayant mon domicile professionnel dans la région électorale de \_\_\_\_\_, étant titulaire d'un permis de d'exercice (no \_\_\_\_\_) et étant appuyé.e au bulletin de présentation ci-dessous, consens à être candidat.e au poste de président ou présidente de l'Ordre.

#### Par la présente, je déclare que :

- Je suis dûment inscrit.e au Tableau de l'Ordre et que je ne fais pas l'objet ni d'une limitation d'exercice ni d'une suspension.
- J'ai été au cours des 7 années précédant ma candidature :
  - Administrateur ou administratrice de l'Ordre pendant au moins 2 ans. Indiquez la période : \_\_\_\_\_  
ou
  - Membre d'un comité de l'Ordre formé par le conseil d'administration ou en application *du Code des professions* et y ait complété au moins un mandat. Indiquez le nom du comité et la période : \_\_\_\_\_
- Je n'ai pas complété trois mandats à titre de président ou de présidente de l'Ordre.
- Je ne suis pas un.e employé.e de l'Ordre ou ne l'ai pas été au cours des deux années précédant ma présente candidature.
- Je ne suis pas et je n'ai pas été depuis le 7 mai 2023, un dirigeant ou une dirigeante ou un administrateur ou une administratrice d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou des professionnels et professionnelles en général.
- Depuis le 7 mai 2020, je n'ai pas fait l'objet :
  - D'une sanction disciplinaire exécutoire portée par un ordre professionnel ou un organisme de régulation d'une activité professionnelle sauf si la sanction imposée est une réprimande;
  - D'une décision exécutoire d'un tribunal canadien me déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel;
  - D'une décision exécutoire me déclarant coupable d'une infraction pénale visée à l'article 188 du CP;
  - D'une révocation de mon mandat d'administrateur ou d'administratrice de l'Ordre en lien avec les normes d'éthique et de déontologie déterminées en vertu de l'article 12.01.1 du CP.
- Je n'ai jamais fait l'objet, en raison de ma quérulence, d'une interdiction visée à l'article 55 du *Code de Procédure civile*.
- Je ne suis pas candidat.e au poste d'administrateur ou d'administratrice de l'Ordre.

**Par la présente, je m'engage à :**

- Respecter les règles de conduite applicables aux candidats et candidates de même que celles régissant les communications électorales.
- M'acquitter des devoirs et obligations qui découlent du *Code des professions*, du *Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre* en tenant compte des autres indications et avis donné par l'Ordre.
- Prendre connaissance du *Code d'éthique des administrateurs de l'Ordre* et m'y conformer si je suis élu.e.

Je joins une brève présentation de candidature et une photographie récente de moi.

En foi de quoi, j'ai signé, à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_  
(lieu) (jour/mois/année)

**Signature du.de la candidat.e**

<b>APPUYÉ PAR :</b>	<p>Je, soussigné.e, membre en règle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ayant mon domicile professionnel dans l'une des régions électorales, appuie comme candidat ou candidate à la présidence à la prochaine élection :</p> <p>Nom et prénom du.de la candidat.e : _____</p> <p>Adresse du domicile professionnel : _____</p> <p>Numéro de permis : _____</p>			
	Nom et prénom du.de la membre appuyant la candidature	Numéro de permis	Date	Signature du.de la membre
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

## PRÉSENTATION DE CANDIDATURE PRÉSIDENTE



Une photo récente d'environ 5 cm x 7 cm en format JPG

Votre présentation de candidature en vertu de l'article 14 du [Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#) ne doit contenir que les éléments suivants :

- Votre année d'admission à l'Ordre;
- Vos fonctions actuelles et vos fonctions antérieures;
- Vos principales activités au sein de l'Ordre;
- Un bref exposé des objectifs que vous poursuivez en vue de la réalisation de la mission de protection du public de l'Ordre.

## BULLETIN DE PRÉSENTATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR OU D'ADMINISTRATRICE

### POUR L'ÉLECTION 2025 D'UN ADMINISTRATEUR OU D'UNE ADMINISTRATRICE DANS LA RÉGION ÉLECTORALE

02  04  06  ou 08  (veuillez cocher la région appropriée)

Je soussigné.e, \_\_\_\_\_ (nom du.de la) candidat.e), ayant mon domicile professionnel dans la région électorale 02  04  06  ou 08  (cochez), soit au : \_\_\_\_\_ (adresse), étant titulaire d'un permis d'exercice (no \_\_\_\_\_) pose ma candidature au poste d'administrateur ou d'administratrice pour cette région.

#### Par la présente, je déclare que :

- Je suis dûment inscrit.e au Tableau de l'Ordre et je ne fais pas l'objet ni d'une limitation d'exercice ni d'une suspension.
- Je ne suis pas un.e employé.e de l'Ordre ou ne l'ai pas été au cours des deux années précédant ma présente candidature.
- Je ne suis pas et je n'ai pas été depuis le 7 mai 2023, un dirigeant ou une dirigeante ou un administrateur ou une administratrice d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'Ordre ou des professionnels ou professionnelles en général.
- Depuis le 7 mai 2020, je n'ai pas fait l'objet :
  - D'une sanction disciplinaire exécutoire portée par un ordre professionnel ou un organisme de régulation d'une activité professionnelle sauf si la sanction imposée est une réprimande;
  - D'une décision exécutoire d'un tribunal canadien me déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel;
  - D'une décision exécutoire e déclarant coupable d'une infraction pénale visée à l'article 188 du CP;
  - D'une révocation de mon mandat d'administrateur ou d'administratrice de l'Ordre en lien avec les normes d'éthique et de déontologie déterminées en vertu de l'article 12.01.1 du CP.
- Je n'ai jamais fait l'objet, en raison de ma quérulence, d'une interdiction visée à l'article 55 du *Code de Procédure civile*.
- Je ne suis pas candidat.e à la présidence de l'Ordre.

**Par la présente, je m’engage à :**

- Respecter les règles de conduite applicables aux candidats et candidates de même que celles régissant les communications électorales.
- M’acquitter des devoirs et obligations qui découlent du *Code des professions*, du *Règlement sur les élections au conseil d’administration et l’organisation de l’Ordre* en tenant compte des autres indications et avis donné par l’Ordre.
- Prendre connaissance du *Code d’éthique des administrateurs de l’Ordre* et m’y conformer si je suis élu.e.

Je joins une brève présentation de candidature et une photographie récente de moi.

En foi de quoi, j’ai signé, à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_  
 (lieu) (jour/mois/année)

\_\_\_\_\_  
**Signature du.de la candidat.e**

<b>APPUYÉ PAR :</b>	Je, soussigné.e, membre en règle de l’Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ayant mon domicile professionnel dans cette région, appuie la candidature de : _____ (ajouter le nom du.de la candidat.e) pour l’élection au poste d’administrateur ou d’administratrice de la région électorale : 02 <input type="checkbox"/> 04 <input type="checkbox"/> 06 <input type="checkbox"/> ou 08 <input type="checkbox"/>			
Nom et prénom du.de la membre appuyant la candidature	Numéro de permis	Date	Signature du.de la membre	
1				
2				
3				
4				
5				



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

## PRÉSENTATION DE CANDIDATURE ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATRICE



Une photo récente d'environ 5 cm x 7 cm en format JPG

Votre présentation de candidature en vertu de l'article 14 du [Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#) ne doit contenir que les éléments suivants :

- Votre année d'admission à l'Ordre;
- Vos fonctions actuelles et vos fonctions antérieures;
- Vos principales activités au sein de l'Ordre;
- Un bref exposé des objectifs que vous poursuivez en vue de la réalisation de la mission de protection du public de l'Ordre.